

Instructions de montage, fonctionnement et maintenance

WSG Grilair grille pare-pluie



Désignation des produits

WSG-50..., WSG-75...

Caractéristiques techniques

Grandeur max. L×H: en une partie max. 4000×8000 mm (sous réserve du transport)

ATEX

Les grilles pare-pluie WSG ne sont autorisées que dans une exécution spécifique et avec le marquage correspondant selon la directive ATEX 2014/34/UE pour les zones 1, 2I ou les zones 2, 22.

L'agrément ATEX est caduc si les grilles sont modifiées par l'installateur ou l'utilisateur. Il faut veiller à ce que l'installation des grilles et des équipements supplémentaires soit effectuée de façon conforme à la zone.

Transport

Tous les endommagements dus à des influences extérieures doivent fondamentalement être évités. Les grilles ne doivent pas être levées sur les lames. Il ne faut pas marcher sur les lames et en aucun cas les utiliser comme marche-pied lors du montage. Les endommagements, par exemple déformations des lames, voiles, chocs, fléchissement du cadre, etc. peuvent conduire à une séparation insuffisante de l'eau et à des bruits du flux d'air indésirables. Les endommagements doivent être immédiatement signalés au fournisseur et par conséquent au fabricant. Celui-ci pourra évaluer la détérioration de la fonctionnalité et les dommages éventuellement survenus.

ATEX: En particulier les clapets d'exécution ATEX ne doivent en aucune circonstance être montés après une chute ou un choc entraînant des endommagements visibles ou cachés.

Montage

Ces grilles conviennent exclusivement pour être utilisées verticalement. Les grilles doivent être suffisamment étanchées sur la fixation et dans le domaine de la bride. Ceci est de la responsabilité du planificateur ou de l'installateur.

Remarque: Lors de l'installation et de l'entretien, il est recommandé de porter des gants résistants aux coupures afin de réduire le risque de coupures sur les bords tranchants inévitables dues à la fabrication.

ATEX: Toutes les normes et prescriptions nationales et internationales en vigueur pour les zones Ex doivent être observées. En particulier dans le cas de grilles d'exécution ATEX, le boîtier doit être mis à la terre par le toron de mise à la terre prévu par le fabricant. Aucune modification mécanique ne doit être apportée au produit. Aucun composant (détecteur de gel, sonde de température, etc.) ne doit être fixé sur les grilles dont le risque d'amorçage n'ait été analysé par le fabricant correspondant et qui ne sont pas autorisés pour les zones ATEX.

Entretien

ATEX: Toutes les normes et prescriptions nationales et internationales en vigueur pour les zones Ex doivent être observées.

Garantie

Conformément au droit suisse des obligations, la garantie s'élève à 2 ans, sous réserve d'un montage et d'une exploitation conformes.